Région Neuchâtel - Section Enseignement

PETITION ADRESSEE AU CONSEIL D'ETAT ET AU GRAND CONSEIL : « URGENCE D'UNE REFORME POUR UN SYSTEME SCOLAIRE PLUS ADAPTE AUX BESOINS DES ELEVES »

Nous, signataires de cette pétition, souhaitons attirer votre attention sur l'urgence d'adapter l'école obligatoire à l'évolution des besoins des élèves. Le manque de structure et de ressources pour accompagner les enfants à besoins éducatifs particuliers, notamment ceux présentant des troubles tels que le TSA, le TDAH ou un handicap, est aujourd'hui criant.

L'inclusion scolaire, bien qu'essentielle, est devenue excessive et mise en œuvre sans cadre clair. Les élèves accueillis dans ce contexte, sans soutien suffisant ni adapté, peinent à progresser, ralentissent le rythme de la classe, et placent les enseignant-e-s dans des situations de plus en plus complexes.

En parallèle, les programmes scolaires se sont considérablement alourdis (éducation numérique, éthique, culture religieuse, etc.), sans moyens supplémentaires ni augmentation du temps d'enseignement. De plus, l'attention des élèves, de plus en plus exposé-e-s aux écrans, devient difficile à capter, ce qui rend la mission éducative encore plus ardue.

L'arrivée croissante d'élèves allophones, souvent sans passage par une classe d'accueil, ajoute encore une charge supplémentaire, les enseignant-e-s devant improviser du matériel adapté tout en gérant la diversité des profils.

Nous critiquons aussi l'écart entre les principes affichés, comme ceux du plan d'action cantonal 2023-2029 stipulant que l'inclusion vise avant tout le bien de l'enfant concerné et la réalité quotidienne des écoles. Il est indispensable de rééquilibrer l'inclusion : maintenir et ouvrir davantage de classes spécialisées dès la 1ère année, renforcer le soutien en classe régulière en augmentant les périodes d'appui langagier et pédagogique, multiplier les dispositifs de co-enseignement et créer davantage de places dans des institutions adaptées.

Enfin, nous tenons à souligner que l'école ne peut porter seule tous les défis de notre société. Malgré les propos rassurants dans les médias de Mme Crystel Graf, récemment réélue à la tête du département de l'instruction publique, nous, enseignant-e-s sur le terrain, constatons un écart grandissant entre le discours politique et la réalité quotidienne. Nous tirons donc la sonnette d'alarme et souhaitons informer la population des réelles conditions vécues au sein de l'enseignement obligatoire.

Au vu de ce qui précède, nous demandons :

- Une diminution du nombre d'élèves par classe et une pondération des effectifs de classe en fonction des élèves à besoins particuliers ;
- Un développement du co-enseignement sans augmentation des effectifs et avec des personnes titrées (enseignant-e-s ou éducateurs-trices) ;

Les feuilles de signatures, même partiellement remplies, doivent être retournées dès que possible, mais au plus tard jusqu'**au 8 novembre 2025** au secrétariat du SSP**,** Place de la Gare 4, 2300 La Chaux-de-Fonds

- Davantage de soutien pour les élèves (soutien langagier et pédagogique, appui pédagogique) avec des enseignant-e-s formé-e-s ;
- Le maintien et l'ouverture de nouvelles classes de formation spécialisée ;
- Une intégration des enfants en situation de handicap dans les classes régulières seulement s'ils-elles sont en mesure de suivre l'enseignement et de s'adapter à l'environnement scolaire avec l'aide d'un appui adéquat à 100%. En cas de situation de handicap plus important, les enfants doivent pouvoir être accueilli-e-s dans une structure scolaire qui saura répondre à leurs besoins spécifiques et ainsi éviter des souffrances inutiles ;
- La création de classes d'accueil pour tous les cycles et dès la 1ère année ;
- L'obtention d'un nombre significatif de périodes de soutien spécialisé (SPS) dans les classes régulières en allégeant les procédures d'évaluation standardisées (PES).

N°	**Nom**	**Prénom**	**Signature**
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Les feuilles de signatures, même partiellement remplies, doivent être retournées dès que possible, mais au plus tard jusqu'**au 8 novembre 2025** au secrétariat du SSP**,** Place de la Gare 4, 2300 La Chaux-de-Fonds